Modalités de transmission de la situation comptable et de ses états annexes, des états de synthèse et des documents qui leur sont complémentaires et des états prudentiels à communiquer à la DSB durant l'année 2012

I - Situation comptable et états annexes

Document Code Appellation		Périodicité	Support de transmission	Date limite de remise
001	Situation Comptable provisoire	Trimestrielle	Support magnétique	15 jours après la date d'arrêté
002	Situation Comptable définitive (*)	Annuelle	Support magnétique	15 mars pour la situation comptable définitive de fin d'année
014	Ventilation des éléments d'actif , de passif et d'hors bilan concernant les apparentés	Trimestrielle	Support magnétique	15 jours après la date d'arrêté
019	Créances en souffrance, provisions, agios réservés et créances restructurées	Trimestrielle	Support magnétique	15 jours après la date d'arrêté

^(*) La situation comptable définitive doit être accompagnée des mêmes annexes qui accompagnent la situation comptable provisoire (001) dûment mise à jour, arrêtée en fin d'année.

NB: Les lettres d'envoi de l'ensemble des documents figurant dans cette annexe doivent être signées par les personnes habilitées et dont les noms, prénoms, grades, fonctions et signatures ont été notifiés à la DSB.

II - Etats de synthèse

Document		Périodicité	Support de	Date limite de remise
Code	Appellation	Periodicite	transmission	Date limite de remise
040	Bilan	Semestrielle	Support magnétique et support papier	31 mars pour le provisoire, 31 mai pour le définitif à fin décembre et 30 septembre pour le définitif à fin juin
041	Compte de produits et charges	Annuelle	Support magnétique et support papier	31 mai
042	Etat des soldes de gestion	Semstrielle	Support magnétique et support papier	31 mars pour le provisoire, 31 mai pour le définitif à fin décembre et 30 septembre pour le définitif à fin juin
043	Tableau des flux de trésorerie	Annuelle	Support magnétique et support papier	31 mai
050	Compte de produits et charges détaillé	Semestrielle	Support magnétique et support papier	31 mars pour l'arrêté de décembre et 31 août pour l'arrêté de juin

NB: Les états de synthèse, transmis sur support papier, doivent être datés et revêtus de la signature du président du conseil d'administration ou , le cas échéant, de celle d'un autre membre de cette instance habilité à cet effet.

III - Etats complémentaires

Document		Périodicité	Support de	Date limite de remise
Code	Appellation	Periodicite	transmission	Date illilité de l'ellise
051	Immobilisations incorporelles et corporelles	Annuelle	Support magnétique	10 avril
058	Détail des créances en souffrance (Activité Maroc)	Annuelle	Support magnétique	31 mars
061	Détail des pertes sur créances irrécouvrables	Annuelle	Support magnétique	31 mars
062	Détail des reprises de provisions pour créances en souffrance	Annuelle	Support magnétique	31 mars
063	Détail des provisions	Annuelle	Support magnétique	31 mars
064	Répartition du capital social	Annuelle	Support papier	31 janvier
083	Opérations sur cartes bancaires émises ou gérées par l'établissement	Annuelle	Support papier	31 janvier
084	Opérations sur cartes bancaires émises par des organismes étrangers et utilisées au Maroc	Annuelle	Support papier	31 janvier
090	Répartition, par classe, nationalité, sexe et âge, du personnel	Annuelle	Support papier	31 janvier
091	Composition du conseil d'administration	Annuelle	Supportpapier	31 janvier
093	Liste des membres et des agents de direction	Annuelle	Support papier	31 janvier
020	Endettement des sociétés de financement auprès des établissements de crédit et assimilés	Trimestrielle	Support magnétique et support papier	15 jours après la date d'arrêté

IV - Etats relatifs à la réglementation prudentielle

Document		Périodicité	Support de	Date limite de remise		
Code	Appellation	renouncite	transmission	Date illilité de l'ellilise		
135	Risques supérieurs à 5% des fonds propres déclarés sur base individuelle	Trimestrielle	Support magnétique et support papier	21 jours après la date d'arrêté		
230	Etat de calcul des fonds propres sur base individuelle	Semestrielle	Papier et magnétique	31 Mars pour l'arrêté de décembre et 30 septembre pour l'arrêté de juin		
231	Etat de calcul des actifs pondérés sur base individuelle	Semestrielle	Papier et magnétique	31 Mars pour l'arrêté de décembre et 30 septembre pour l'arrêté de juin		
242	Etat de calcul du coefficient de solvabilité sur base individuelle	Semestrielle	Papier et magnétique	31 Mars pour l'arrêté de décembre et 30 septembre pour l'arrêté de juin		

NB: Les documents relatifs aux états prudentiels doivent être datés et revêtus de la signature d'un membre de la Direction habilité à cet effet.